

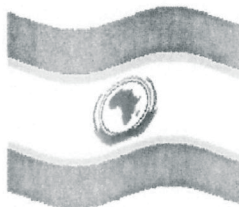
Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 12 juillet 2005, le nom, le sigle (abréviation), l'emblème et le drapeau de l'«Union africaine», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: UNION AFRICAINE
 - en anglais: AFRICAN UNION
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: UA
 - en anglais: AU
- c. l'emblème



- d. le drapeau



12 juillet 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle